



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GIP-FCIP
ACADÉMIE DE PARIS

DOSSIER DE CANDIDATURE EN FORMATION CONTINUE 2024-2025

DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

RENTRÉE DU
2 SEPTEMBRE 2024



**INSTITUT DE FORMATION
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (IFAP)**
Lycée d'Alembert 20/22 sente des Dorées
75019 PARIS

Tél. 01 42 08 04 10 – mail : ifap.dalembert@ac-paris.fr
Site internet : <https://lyceedalembert.paris>

Renseignements personnels

Madame

Monsieur

Date de naissance : ___/___/___ Age :

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)

Nom d'épouse

Prénoms :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Renseignements administratifs

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Mail : @

Téléphone Fixe :

Téléphone portable :

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation

Etes-vous travailleur handicapé reconnu par une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ?

OUI

NON

DOSSIER EN ATTENTE

Si vous avez obtenu une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, merci de fournir une photocopie de votre RQTH ou tout autre document attestant de votre situation administrative de travailleur handicapé.

Cochez la case du cursus auquel vous candidatez

CURSUS COMPLET EN FORMATION CONTINUE DE 1540 H

REDOUBLEMENT, précisez les modules à repasser pour valider votre DEAP et joindre la copie de décision du jury de certification (fiche récapitulative)

.....

.....

POST VAE

Précisez les modules à valider et joindre la copie de décision de jury en VAE :

.....

.....

Le cursus complet s'adresse à un public n'ayant aucun diplôme ouvrant droit à des équivalences de compétences ou des allègements de formation.

L'IFAP du Lycée d'Alembert propose 20 places financées en formation continue par la Région Ile-def-rance pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 6 mois à Pôle Emploi (France Travail).

Votre parcours de formation scolaire et professionnelle

Dernière formation suivie et/ou diplôme obtenu (intitulé précis)	Etablissement ou organisme de formation	Année d'obtention ou non obtenu

Expérience professionnelle

Structure ou employeur	Année-s	Durée	Poste /fonction

Pièces à joindre au dossier et à classer dans l'ordre suivant

- 1. Une pièce d'identité (copie lisible recto-verso) sur une seule et même page, en cours de validité. Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doivent être valides pour toute la période de la formation (si vous avez fait une demande de renouvellement, fournir la copie du dépôt de la demande)
- 2. Une lettre de motivation manuscrite (voir conseil dans la notice d'informations aux candidats)
- 3. Un curriculum vitae actualisé (comprenant l'ensemble des emplois occupés, le type de contrat effectué, les dates de début et fin de contrat, le nom et le lieu des structures employeurs)
- 4. Un document manuscrit de présentation du projet, de 2 pages maximum (voir conseil dans la notice d'informations aux candidats)
- 5. La copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français. Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu par l'ENIC-NARIC : photocopie du titre ou diplôme et attestation de comparabilité
- 6. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau B2 de langue française.
- 7. Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de-s l'employeur-s.
- 8. Autre-s justificatif-s valorisant un engagement ou une expérience personnelle (bulletins scolaires, évaluations en stage, vie associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- 9. Justificatif de votre couverture sociale en cours de validité (copie de l'attestation de droit à télécharger via votre compte sur www.ameli.fr)
- 10. Pour les candidats post VAE : joindre la copie de la décision d'attribution des modules par le jury VAE
- 11. Pour les candidats redoublants, mettre la fiche récapitulative de validation des blocs de compétences
Pièces complémentaires pour les apprentis avec contrat validé
- 12. Pièces complémentaires pour les ASH et ASHQ
- 14. Attestation(s) employeur(s) justifiant une ancienneté de services cumulés d'au moins 1 an, en équivalent temps plein, effectués en structure ou à domicile.
OU
- 15. Attestation de suivi de la formation des 70 heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux publics ou privés ou au domicile.

Au choix du candidat, décrire soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en montrant les liens que vous faites avec les attendus de la formation

(2 pages manuscrites maximum).

L'engagement du candidat

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Certifie exacts les renseignements communiqués dans ce dossier.

Cochez votre choix pour l'autorisation de publications des résultats :

J'autorise l'IFAP du lycée d'Alembert à publier mes résultats de sélection au DEAP sur son site internet

Je n'autorise pas l'IFAP du lycée d'Alembert à publier mes résultats de sélection au DEAP sur son site internet

Fait à, le/...../.....

Signature du candidat :

Attention

Avant de retourner votre dossier de candidature à l'IFAP du lycée d'Alembert avant le 10 juin 2024 à minuit, (cachet de la poste faisant foi), **assurez-vous d'avoir joint les copies des justificatifs demandés en respectant l'ordre de classement demandé.**

Aucun document ne sera restitué.

Adresse pour renvoyer le dossier :

IFAP d'Alembert

UFA du Lycée d'Alembert

22, sente des dorées

75019 PARIS

Informations importantes

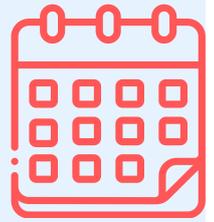
Pour intégrer la formation d'auxiliaire de puériculture, il est obligatoire :

- d'être à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- d'être immunisé contre l'hépatite B
- d'avoir le résultat d'un test tuberculique

Il est conseillé de détenir le pass vaccinal qui est demandé dans certains lieux de stage.

Pour entrer en formation, un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin agréé par l'ARS, **sera obligatoire.**

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION ET INSCRIPTION



Du 25 mars 2024 au 10 juin 2024 à minuit :

- Pré-inscription en ligne avec formulaire à compléter, et téléchargement du dossier

Du 25 mars 2024 au 10 juin 2024 à minuit :

- Transmission du dossier de candidature à la sélection
- Par la poste, cachet faisant foi
- Par mail, en un seul fichier au format pdf, en pièce jointe
- Déposé en mains propres à l'institut, en échange d'un reçu du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00

Du mardi 11 juin au jeudi 27 juin 2024

- Jury de sélection : examen des dossiers et entretien individuel

Au plus tard le vendredi 28 juin 2024

- Jury d'admission

Lundi 1er juillet 2024 à 14h

- Communication des résultats

Jusqu'au mercredi 10 juillet 2024

- Validation de l'inscription par les candidats admis

Jusqu'au vendredi 12 juillet 2024

- Organisation des inscriptions : Traitement de la liste complémentaire et édition de la liste définitive des inscrits

POUR LA FORMATION CONTINUE, parcours de 1540 heures :

la formation se déroulera du 28 août 2024 au 24 juillet 2025 inclus, comprenant les périodes de congés. Le planning est de 770 heures pédagogiques et 770 heures de formation clinique.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine.

Amplitude horaire : 9h00-17h00

NOMBRE DE PLACES OUVERTES, ANNÉE 2024-2025 :

Formation continue - 20 places financées par la Région Ile-de-France

TARIF FORMATION CONTINUE : 8 085,00 euros l'année

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :
du dossier de sélection transmis à l'IFAP dans les délais indiqués et d'un entretien individuel avec le jury.

Tout dossier non conforme, illisible ou adressé après la date de clôture des inscriptions ne sera pas traité.

Si la conformité de votre dossier est avérée, une convocation vous sera adressée par mail pour un entretien individuel de 15 minutes entre le 11 et le 27 juin 2024.

!!! Pensez à vérifier dans vos spams et à renseigner correctement votre adresse mail, dans le formulaire de préinscription et dans le dossier !!!

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

S'agissant d'une épreuve de sélection, nous vous formulons les conseils suivants :

- Soigner votre présentation et votre écriture
- Respecter les règles de grammaire et de syntaxe
- Contrôler que toutes les pièces demandées sur le dossier sont présentes
- Fournir tous les justificatifs vous permettant de valoriser votre parcours et vos expériences

LES ATTENDUS D'ADMISSION A LA FORMATION : LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
- Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
- Maîtrise du français et du langage écrit et oral. Pratique des outils numériques
- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
- Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
- Capacités organisationnelles
- Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

L'ENTRETIEN ORAL

Pour les candidats soumis à la sélection, un entretien oral individuel d'une durée de quinze minutes maximums est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Il est destiné à apprécier la connaissance du métier envisagé, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

DURÉE DE VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION EN FORMATION

L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Un report d'admission est autorisé par le directeur de l'institut de formation pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans sous conditions définies dans l'arrêté ; la reprise de la scolarité en cas de report est confirmée par le candidat, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue.

ATTENTION : vous ne pourrez pas intégrer la formation si votre dossier vaccinal n'est pas à jour.

Tous les termes utilisés se lisent au féminin comme au masculin. L'IFAP du GIP-FCIP est signataire de la charte de non discrimination.